

## BULLETIN D'INSCRIPTION

Regards croisés et dialogue sur les véhicules autonomes - 24-25 novembre 2020 // Ref: 2020-04

Merci de compléter et de renvoyer ce bulletin à :

SIA – 79, rue Jean-Jacques Rousseau – F-92158 Suresnes Cedex / martin.pierrelee@sia.fr

➤ Ou sur notre site internet [www.sia.fr](http://www.sia.fr)

### EN LETTRES MAJUSCULES

M<sup>me</sup>  M

Nom : ..... Prénom : .....

Société : ..... Service : .....

Fonction : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : ..... Pays : .....

Tél : ..... Portable : ..... Email : .....

N° de TVA : .....

### FRAIS D'INSCRIPTION

- 1056 € TTC (880 € HT) - Membres RDF - SIA - URF - UTP  
 1188 € TTC (990 € HT) - Non Membres  
 594 € TTC (495 € HT) - Laboratoires et universitaires / PME <100 salariés\*  
 Conférencier Gratuit (un seul par présentation)

\* Les chercheurs, laboratoires et entreprises ne doivent pas faire partie d'un groupe ou dépendre d'une société de plus de 100 salariés.

### PAIEMENT Merci de préciser l'adresse de facturation si différente

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : ..... Pays : .....

- Par chèque bancaire à : "Société des Ingénieurs de l'Automobile"  
 Par virement en Euros payable à : "Société des Ingénieurs de l'Automobile"  
 IBAN: FR76 30003 03290 00020040139 58 – BIC – Adresse SWIFT :  
 SOGEFRPP *Veillez indiquer votre nom et la référence : 2020-04*

Par carte de crédit :  American Express  Diners  Visa  Eurocard Mastercard

Je soussigné(e) .....

Autorise la SIA Sarl à débiter la somme de : ..... €

Sur ma carte de crédit n° : ..... Date de validité : ..... / .....

Cryptogramme visuel (3 derniers chiffres au verso de la carte VISA ou les 4 chiffres au recto de la carte AMEX) : .....

Nom du porteur de la carte : .....

Date et signature :

Cachet de la société :

#### MODALITÉS D'INSCRIPTION

- Les frais d'inscription comprennent l'accès aux conférences, la pause, le déjeuner.
- Dans le cas où le règlement ne pourrait être joint, il est impératif d'accompagner ce formulaire d'un bon de commande officiel. Faute de paiement effectué au jour de la manifestation ou de la réception de ce bon de commande administratif, l'accès aux conférences ne sera pas possible.
- Dès réception de votre inscription, nous vous ferons parvenir une facture. Merci d'indiquer l'adresse de votre service comptabilité si nécessaire.
- Pour toute annulation avant le **24 octobre 2020**, 30% des frais d'inscription resteront dus aux organisateurs. Après cette date, la totalité des frais restera due. Les participants ont la possibilité de se faire remplacer, uniquement sur demande écrite.